

# Domaine Public

## DP

1036

## *L'insoutenable légèreté des lobbies*

Depuis la fin mars, Otto Stich ne décolère pas. Et on le comprend, lui qui a dû subir, pour ficeler son paquet financier, la volonté d'une majorité parlementaire bourgeoise, relayant fidèlement les consignes et volontés successives des groupes économiques. Il a donc fallu d'abord éliminer la taxe occulte, soit un cadeau de 1,7 à 2 milliards de francs aux acheteurs et utilisateurs de biens d'investissement. Et puis il a fallu sauvegarder la place financière suisse, en allégeant le droit de timbre à percevoir sur les émissions et négociations, soit une perte nette de l'ordre de 400 millions. Et M. Stich a dû, enfin, s'accommoder d'une TVA à l'europeenne, telle que voulue d'abord par le Conseil des Etats, puis par le Parlement tout entier.

Or, voilà que les milieux même d'où ont toujours émané les appels à l'eurocompatibilité retirent leur appui en vue de la votation du 2 juin prochain sur le nouveau régime des finances fédérales. En clair, le Vorort, qui représente les intérêts de l'industrie d'exportation et du grand commerce, se prononce désormais contre ledit régime, alors même que ce dernier comporte une véritable TVA, c'est-à-dire une forme de fiscalité indirecte assurant aux vendeurs suisses une position équitable, sinon avantageuse, sur le marché international.

Passons sur l'aspect coup de poignard dans le dos; il était imaginable, sinon attendu. N'empêche qu'il y a trahison, rupture d'un engagement moral. Mais il y a plus grave: que penser d'un groupe de pression qui a toujours revendiqué — et largement fait reconnaître — sa dignité, son sérieux et, pour tout dire, son aptitude à «manager» les affaires bien plus efficacement que les élus politiques, Conseil fédéral en tête? En préconisant le non, le Vorort a pris un triple risque: celui d'être éventuellement démenti par une partie de ses propres membres; celui de ridiculiser et de révolter les parlementaires les plus attentifs à ses consignes; celui de faire échouer le paquet le plus favorable qui se puisse

imaginer du point de vue de la compétitivité de l'industrie suisse. En se ravalant au niveau de l'Union suisse des arts et métiers (USAM), le Vorort donne à son tour dans le repli helvético-centrique et dans le poujadisme électoraliste — où le rejoint curieusement le parti libéral.

En réalité, un groupe de pression, et pas des moindres, cède à des considérations qu'on dit d'habitude de «pure (?) politique politicienne». Pas étonnant quand on voit la tendance, et pas seulement au niveau fédéral où elle est traditionnellement manifeste, des lobbies à se mettre à la place des exécutifs; les groupes de pression se comportent comme les clients d'un super café du commerce qui se substituent aux autorités, mais sans engagements ni sanctions électorales. Attitude décidément trop facile pour le grand Vorort, comme pour telle petite chambre de commerce. A partir d'un certain degré, l'irresponsabilité démontrée devient insoutenable. Même la NZZ le constate, navrée, accusant le Vorort d'inadmissible légèreté. Et la SDES, qui fonctionne comme agence d'information du grand capital, prend ses distances en citant, gênée, aussi bien les avantages que les inconvénients du nouveau régime des finances fédérales.

L'auto-goal du Vorort est parfait, mais la partie n'est pas pour autant gagnée pour les partisans du compromis soumis au souverain. Et si l'échec malheureusement prévisible devait effectivement se produire, il y aurait reconduction pure et simple du système actuel, avec ICHA et taxe occulte, et avec le refus d'un transfert de charges modéré des contribuables fédéraux vers les consommateurs. Les opposants au nouveau régime des finances fédérales songent déjà à une initiative réduisant fortement l'impôt fédéral direct, qu'ils veulent ramener au niveau d'une recette affectée à la péréquation intercantonale... Quand la légèreté flirte avec l'arrogance, elle devient décidément insoutenable.

# Le rocher helvétique de Sisyphe

**(ag) Jamais vu, pour un enjeu d'une telle importance, une situation aussi brouillonne. Le gouvernement avait mal fait son travail. Puis il s'est fait bousculer par les Chambres fédérales qui sont restées pourtant prisonnières du cadre étroit de la réformette initiale. Les partis gouvernementaux, ceux du centre droit du moins, se font à leur tour chahuter par les associations économiques dont elles sont d'ordinaire le relais. On dirait un dessin de Rabier: la poule s'apprête à manger le ver, mais le renard ouvre sa gueule sur sa proie gallinacée, alors que le chasseur guette, fusil chargé.**

Donc le Conseil fédéral, plus timoré je meurs, se contentait d'un ICHA élargi: suppression de la taxe occulte contre imposition de certains services. Le Conseil des Etats proposa la TVA, mais se contenta de substituer une technique à une autre.

## Un accord confidentiel

A la veille du débat au National, quelques responsables des partis gouvernementaux, négociant en comité ultra secret, scellent un accord. A leur tour ils se limitent au cadre préexistant: TVA, pas d'allègement de l'impôt fédéral, assouplissement du droit de timbre assorti de quelques compensations (sur les polices d'assurance et l'imposition des personnes morales).

Qu'on mesure la confidentialité des tractations! Yvette Jaggi, dans un cahier spécial de *Domaine public*, avait non seulement préconisé la première le choix TVA contre l'option Conseil fédéral, mais esquissé les conditions politiques d'un succès de cette réforme. Pour le choix technique son action fut quasi-décisive devant la commission du Conseil des Etats. Mais à l'heure des négociations interpartis, elle ne fut ni associée, ni consultée.

L'accord fut donc réalisé et il a tenu bon devant les Chambres, jusqu'au bout. Alors vint la débandade de la classe économique. Les hôteliers, auxquels le Parlement avait fait une concession transitoire, sur cinq ans, d'un milliard et demi, dirent «non» par retour du courrier. Puis vint l'USAM, puis l'Association des assurances privées, puis, malgré les intérêts en jeu de l'industrie d'exportation et des banques, le Vorort. Reste pour raisons de timbres l'Associa-

tion suisse des banquiers. Pas de souci, cette fois: le financement de la campagne pour le «oui» est assuré!

## Les conditions de loyauté

Tout observateur objectif conviendra que les socialistes ont fait les plus grandes concessions: les allègements substantiels — le transfert se chiffre par milliards — qu'obtiennent les banques et surtout l'industrie d'exportation, seront payés par impôts indirects nouveaux, frappant chacun, les plus modestes compris.

Certes les impôts indirects permettent de toucher aussi des revenus qui esquivent l'impôt direct, certes ils sont répercutés par l'indice du coût de la vie et ainsi compensés. Toutefois l'indexation n'est pas généralisée pour tous.

Mais si les socialistes qui négociaient ont échoué dans leur désir d'obtenir une compensation sociale, c'est eux-mêmes qui ont refusé tout allègement de l'impôt fédéral direct. Or, sur le bas, cet impôt frappe désormais des catégories modestes, celles-là même pour lesquelles, syndicalement, on se bat. Pour les socialistes donc, rien à mouder. Moins que ce qui les contraignait à refuser le deuxième projet de TVA en 1977, alors même que la situation des finances fédérales était grave.

Avec abnégation, ils veulent aller au charbon. Mais cette discipline n'a de sens que si la loyauté est réciproque. Pour les associations économiques, on a vu. Les partis gouvernementaux, au niveau de leurs délégués centraux, maintiendront leurs positions. Puis commenceront les refus de plusieurs sections cantonales.

Mais surtout, ce n'est plus un secret, une initiative demandant l'abolition de l'im-

pôt fédéral direct ou sa transformation en impôt de péréquation est en préparation. Certaines sections cantonales de partis gouvernementaux lui ont déjà donné un appui de principe. Alibi pour un «non» le 2 juin.

La gauche est donc piégée. Le «oui» ne lui apporte rien, mais exige au contraire de sa part des sacrifices. Et le «non» sera interprété comme un succès de la droite économique. L'exercice a été d'emblée mal conçu, mal corrigé par les Chambres, bousillé par les associations économiques.

C'est donc raté. Le vote sera le constat de ce ratage. ■

## Le bon numéro

(pi) M. Reynald Forster a de la suite dans les idées. Voilà bientôt dix ans qu'il a entrepris les premières démarches pour obtenir des PTT qu'il respectent mieux le français et soient plus clairs dans la traduction de l'intitulé de certains numéros de service. Le 140, par exemple, appelé *Secours routier*, traduction littérale de *Strassenhilfe*. Or on n'y atteint pas un service d'assistance en cas d'accident de la circulation, mais le Touring... Quant au 144, *Appel sanitaire d'urgence* (*Sanitätsnotruf*), Claude Bodinier, rédacteur de *Défense du français*, le qualifie de «charabia», un appel ne pouvant être sanitaire...

Après des lettres aux PTT, aux cantons, au Conseil fédéral, l'action de M. Forster a été relayée par le conseiller national René Longet, qui a posé une question au Conseil fédéral. Alors qu'un service des PTT déclarait en 1988: «*Nous estimons que les remarques de M. Forster sont fondées*», le Conseil fédéral arrive à la conclusion contraire, après avis de plusieurs experts en traduction des PTT. Et puis, surtout, il faudrait «*modifier les moyens d'information*» tels que les annuaires téléphoniques (ce qui ne doit tout de même pas être trop compliqué), les tableaux indicateurs dans plus de 11 000 cabines téléphoniques (ce qui est plus compliqué mais n'a pas besoin d'être réalisé en un jour) et «*nombre d'autres publications inconnues*». Vu l'immensité et la complexité de la tâche, les Romands continueront à se contenter de ces traductions bizarres. ■

# Le double jeu

(jd) L'acceptation du moratoire nucléaire l'an dernier a enfin ouvert la porte à une stratégie globale d'économie d'énergie et de développement des ressources alternatives. Récemment Adolf Ogi a présenté un plan et des objectifs — Energie 2000 — dont la réalisation implique la collaboration de la Confédération, des cantons, des communes, des organisations et des particuliers. Le conseiller fédéral a bien précisé qu'il s'agit de stabiliser, voire de réduire la consommation d'électricité et non de chercher à l'étranger l'énergie que nous ne pouvons plus produire chez nous.

La lecture du rapport annuel d'EOS (L'Energie de l'Ouest suisse SA) donne une image bien différente de la situation. La grande société romande n'apprécie guère le programme Energie 2000, à son goût trop unilatéralement centré sur les économies au détriment de la sécurité de l'approvisionnement et des prix de revient notamment. EOS constate que les appels à l'économie et l'amélioration de l'efficacité des appareils consommant de l'électricité n'ont pas empêché une nouvelle augmentation de la demande. Consciente de sa mission de production et de distribution d'énergie électrique au profit des sociétés régionales romandes, qui sont également ses actionnaires, EOS prépare l'avenir qu'elle ne conçoit que dans une perspective de croissance de la consommation. D'où la signature avec EDF d'un contrat garantissant la fourniture d'une puissance de 300 MW au cours des quinze prochaines années. EOS n'est pas seule à prendre de telles précautions puisque l'ensemble des entreprises suisses d'électricité prélèveront dès 1995 auprès d'EDF une puissance de 2500 MW environ, soit l'équivalent de deux centrales nucléaires et demi du type de Gösgen ou de Leibstadt. Ces importations — mais également les exportations d'énergie de pointe qu'EOS veut développer grâce à l'aménagement de la Dixence — justifient le renforcement des lignes à très haute tension. D'un point de vue technique, la logique d'EOS est inattaquable.

Politiquement par contre, on doit bien constater que l'action d'EOS est en contradiction flagrante avec le programme Energie 2000: d'un côté on investit des sommes considérables dans la produc-

tion traditionnelle d'électricité en tablant sur la croissance continue de la demande; de l'autre on vise à stabiliser la consommation et à encourager la production alternative décentralisée. EOS constate que les efforts techniques et les appels à la raison n'ont pas permis des économies substantielles alors qu'elle s'est toujours opposée à des mesures efficaces dans ce domaine, ces mesures que précisément la Confédération, avec l'aide des autres collectivités publiques et des privés, veut promouvoir.

On peut bien sûr, une nouvelle fois, dénoncer la rigidité et l'absence d'imagination des dirigeants d'EOS, pour qui leur mission ne peut consister qu'à développer l'offre et dont les agissements contribuent à soutenir la demande. Mais les vrais responsables de l'incohérence qui prédomine dans le secteur énergétique, il faut les chercher ailleurs: parmi les actionnaires d'EOS, c'est-à-dire pour l'essentiel les collectivités publiques romandes à travers les sociétés régionales d'électricité qu'elles contrôlent.

## Fichiers fédéraux

(pi) L'Office fédéral de la justice édite chaque année le *Registre des fichiers de données personnelles*. Y sont décrits sur 150 pages tous les fichiers gérés par l'administration fédérale. On y trouve par exemple les porteurs de décorations étrangères, les touristes auxquels les ambassades ne doivent plus allouer de subsides d'assistance, les femmes de ménage de la Confédération (615 inscriptions), les travailleurs étrangers ayant subi un examen radiologique positif (12 000), les enlèvements d'enfant (70 par année), les «affaires pour lesquelles aucun dossier n'a été ouvert» à l'Office fédéral de police (500 fiches et 600 cas sur PC), les ordonnances pour des lunettes de combat (80 000), les philatélistes abonnés aux nouvelles émissions de timbres-poste suisses (250 000) et du Liechtenstein (100 000).

On découvre dans le répertoire que chaque département a ses petits problèmes. Le DMF par exemple gère un fichier des porteurs de chaussures civiles aptes à faire campagne, dont le but est: «Bases

Dès lors les efforts consentis par ces collectivités pour promouvoir l'utilisation rationnelle de l'électricité et des sources indigènes et renouvelables apparaissent comme un alibi au regard des efforts techniques et financiers consentis par EOS — et avalisés par ses actionnaires — pour développer l'offre d'origine étrangère, par définition peu sûre et très provisoirement avantageuse. Les quelques dizaines de mètres carrés de panneaux solaires et les projets expérimentaux menés ça et là ne pèsent pas lourd face aux milliards investis dans le nucléaire français. Si ces actionnaires publics, chacun dans sa région, prenaient au sérieux le programme Energie 2000, ils parviendraient vite à la conclusion qu'une véritable politique incitative d'économie d'énergie et la promotion de nouvelles ressources autonomes (solaire, biogaz notamment) sont incompatibles avec la fuite en avant d'EOS. Mais jusqu'à preuve du contraire, les collectivités romandes continuent de cautionner EOS et ne prennent donc au sérieux ni le programme Energie 2000 ni la chance offerte par le moratoire nucléaire de maîtriser nos problèmes énergétiques. ■

*concernant la décision faisant suite à une proposition de porter des chaussures civiles aptes à faire campagne au lieu de chaussures d'ordonnance faites sur mesure.»* Il y a aussi, naturellement, un fichier des commandes de chaussures sur mesure, répertoriant les militaires qui ont besoin de souliers spéciaux mais ne sont toutefois pas autorisés à être porteurs de chaussures civiles.

A titre d'exemple enfin, ce fichier de l'Office fédéral des troupes de transmission. *Nom du fichier: Liste des détenteurs de pigeons voyageurs. Dénomination complète: Liste des pigeonniers sédentaires. But du traitement: Garanties de sûreté concernant l'état de préparation à la mise sur pied et à l'engagement. Nature des données traitées: Nom, adresse, coordonnées. Organe responsable: Chef du service des pigeons voyageurs. Organes participant au fichier: Détenteurs de pigeonniers. Destinataire régulier des données: Chef du service de transmission des formations ayant des pigeons voyageurs et les formations de transmission y relatives. Nombre approximatif de personnes concernées: 200. ■*

# Une idée séduisante mais simpliste

(jd) Dans DP 1033, nous avons ouvert le dossier du revenu minimum et des différents modèles qui sont proposés pour faire face aux phénomènes de la pauvreté dans les sociétés riches ou à l'impasse écologique et sociale de la croissance continue. Nous versons aujourd'hui une nouvelle pièce au dossier: l'avis de Pierre Gilliand, spécialiste de la politique sociale. Le texte dont nous nous inspirons (*Revenu minimum vital. Concepts et possibilités de réalisation*) a paru dans les Cahiers de l'Institut des hautes études en administration publique.

Les sociétés riches n'ont pas réussi à éliminer la pauvreté, pas plus que la précarité qui est le lot de trop nombreuses personnes. Or si l'égalité absolue est une chimère, la réduction des inégalités est un devoir impératif de solidarité et de justice: pauvreté et précarité ne sont point des fatalités.

Si la pauvreté absolue — une situation où les besoins primaires ne sont pas satisfaits — a quasiment disparu en Suisse, tel n'est pas le cas de la pauvreté relative — une notion qui se réfère au niveau de vie moyen d'une population — qui tend à croître depuis la récession des années 70, tout comme la précarité qui exprime l'absence d'une ou plusieurs formes de sécurité.

## **Chômage et salaires insuffisants ne sont pas une fatalité**

En Suisse on peut admettre que le revenu minimum vital est garanti dans la mesure où l'aide sociale est en général assurée lorsque le besoin est reconnu. Quand on parle de revenu garanti, il faut distinguer le revenu completif et le revenu substitutif. Le premier a pour but de compléter les prestations de la protection sociale lorsque cette dernière est insuffisante; il vise donc à en combler les lacunes. Le second a vocation de se substituer à l'ensemble des prestations sociales en espèces par souci de simplification administrative; sa version radicale est l'allocation universelle, versée à toute personne sans condition de ressources et sans limitation de durée.

Pour Gilliand, l'allocation universelle est illusoire et simpliste; «elle fait fi des réalités sociales et de leur complexité. La réponse aux besoins humains ne se limite pas à l'apport de ressources fi-

nancières; elle s'étend à la prévention et à la réadaptation et s'appuie sur des services diversifiés d'action sanitaire, sociale et familiale». Quant au revenu substitutif, il dénature plus qu'il ne simplifie. S'il apporte une aide aux pauvres, il permet d'évacuer la lutte contre la pauvreté. Dans les cas de vieillesse et d'invalidité, c'est-à-dire lorsque les individus ne peuvent plus vivre grâce à une activité lucrative, cette solution s'impose. Mais pour le surplus, instaurer un revenu minimum garanti, ce serait reconnaître que le chômage et les salaires insuffisants sont une fatalité et que l'argent suffit à résoudre les situations difficiles. Assister, c'est exclure et courir le risque d'entretenir la dépendance, la marginalisation, de relâcher les efforts indispensables de formation et de conseils pour lutter positivement contre les causes de la pauvreté et de la précarité. Il s'agit de se passer de l'assistance et non de l'institutionnaliser.

Gilliand préconise donc une panoplie de mesures d'amélioration de la protection sociale inspirées par le respect de la dignité et de l'autonomie des individus. Pour les personnes en âge d'activité et aptes au travail, un revenu minimum limité dans le temps et dont la finalité est l'insertion; un revenu dont pourrait bénéficier le parent qui élève seul ses enfants et qui voudrait se consacrer à leur éducation. Aménager les équipements sociaux, les mesures fiscales, les réseaux de service et d'entraide. La législation sociale ne colle plus à la réalité, trop centrée qu'elle est sur les postulats d'un monde du travail stable. Aujourd'hui le chômage, le divorce, le fait d'être femme au foyer sont des handicaps par rapport à la protection sociale. Il faut donc adapter cette der-

nière aux mutations de la société. Gilliand utilise l'image d'un filet dont il faut resserrer les mailles. Ce resserrage passe par l'obligation des assurances maladie, perte de gain, maternité et par l'harmonisation des assurances sociales comme la simplification et la rationalisation des institutions d'assurances. Pour ce qui est des politiques sociales, Gilliand mentionne des actions à entreprendre notamment dans les domaines de la santé publique (soins à domicile), de l'assurance-vieillesse (rééquilibrage entre le premier et le deuxième pilier), de la fiscalité (élévation du seuil de perception de l'impôt).

## **Mieux vaut cibler que simplifier**

Éliminer la pauvreté n'est pas nécessairement synonyme de dépenses supplémentaires si l'on débouche les doubles emplois, la surassurance, l'inertie bureaucratique et si l'on promeut la gestion stricte, la coordination et l'incitation à faire mieux.

Face à un système social complexe, caractérisé par la diversité et la variabilité des comportements humains, Gilliand préfère des aménagements nombreux et ciblés, expressions d'une volonté politique de justice sociale, plutôt qu'un système hypersimplifié comme le revenu minimum garanti, qui est aussi simplificateur et lourd d'effets pervers dont le moindre n'est pas l'oubli de la solidarité. ■

*Pauvretés et sécurité sociale, Réalités sociales, Lausanne, 1990.*

## **Denges – Wil**

Un éditeur vient de publier la version allemande de l'*Histoire du soldat* de C.F. Ramuz. L'auteur de la traduction, le chansonnier Mani Matter, décédé dans un accident de voiture en 1960, donne la version suivante du début:

- *Entre Denges et Denezzy,  
un soldat rentre chez lui.*  
- *Zwischen Wil und Winzenried  
ein Soldat, der heimwärts zieht.*

À l'occasion de cette édition bilingue pour bibliophiles, une exposition sur l'*Histoire du soldat* est présentée au foyer de la Bibliothèque de la ville de Berne

# Les limites et les effets pervers de la publicité

(cfr) L'UDC zurichoise n'est pas satisfaite des résultats des récentes élections cantonales. Elle a bien renforcé sensiblement sa représentation au Grand Conseil, mais elle a perdu son deuxième siège au Conseil d'Etat en dépit d'une campagne publicitaire très longue et massive (DP 1024). Il y a quatre ans pourtant, l'UDC devait déjà remplacer un élu au gouvernement et une campagne publicitaire avait réussi à faire suffisamment connaître Hans Hofmann pour lui assurer un siège. Il a été réélu cette année. En revanche le même bureau n'a pas réussi à imposer Ueli Maurer, président du Grand Conseil et participant à ce titre à de nombreuses manifestations dans tout le canton.

Un spot publicitaire en faveur des payans de montagne et diffusant l'image du candidat a été interdit en Suisse alémanique alors que le magazine *Bonus*, largement distribué, a présenté une «story» d'Ueli Maurer sous le titre «Comment on bricole un conseiller d'Etat» avec des images à découper permettant de vêtir le candidat avec les divers costumes que la publicité lui attri-

buaît: père de famille modèle, major des troupes cyclistes sur son vélo, politicien participant à une réception, et nous en passons. Le texte aussi était féroce. Une citation (traduite): «C'est de la publicité politique avec effet placebo; elle n'a aucun contenu politique et, par conséquent, il ne faut pas en attendre d'effet secondaire néfaste. Le peuple doit l'avalier sans difficulté.» Cette campagne et les réactions qu'elle a suscitées ont-elles contribué à faire échouer la candidature Maurer? Il est certain qu'elle a fait connaître le nouveau venu suffisamment pour inciter les esprits critiques à vérifier son bagage politique et il a été jugé assez léger. Il était dès lors facile de créer une certaine opposition qui s'est révélée suffisante dans un canton où la droite s'est pourtant renforcée le même dimanche électoral.

Ceci dit, il est utile d'opposer au cas de l'UDC zurichoise, celui de la Ligue des Tessinois, qui a passé avec brio le test des dernières élections. Un journal dominical gratuit (*Il Matino*) et une information bien ciblée suffisent-ils à expliquer son succès? Il est de fait que le

veau jour se lève sans arrière-pensée.

Eh! bien je me trompais, et voilà la Ligue surprise en flagrant délit de non-assistance à petit Etat en danger de se faire dicter sa loi par un plus grand. La *Nation* était jusqu'à maintenant, comme il se doit, très critique face à la Communauté européenne, dont la commission est animée par un socialiste centralisateur. Or à propos du trafic de transit, voilà l'organe de la Ligue vaudoise qui se plaint du manque de concessions suisses, notamment le refus d'ouvrir notre pays aux 40 tonnes européens. Et tant pis si, dans la foulée, il faut sacrifier un canton, Uri, qui se défend tant qu'il peut pour sauvegarder son intégrité physique.

L'habitude de s'en prendre à la Confédération serait-elle si ancrée qu'on ne fasse plus la différence entre les cas où elle est coupable de centralisme et ceux où, face à plus puissant, elle est victime de centralisation? ■

temps est court entre le lancement de la «Lega» (DP 1023) et son quasi-triomphe. Rappelons que le seul obstacle à son entrée au Conseil d'Etat a été l'apparemment PSU-Alternative de gauche (Parti du travail - Parti socialiste ouvrier)..

Si à Zurich, une campagne publicitaire intensive semble avoir joué en défaveur de celui qu'elle était censée soutenir, au Tessin, la Lega a réussi à tirer parti de sa forte présence médiatique... ■

## MÉDIAS

La correspondance politique suisse (CPS), agence soutenue par les milieux économiques, abandonne son service en français. Naissance par contre d'*Eco news* (en français comme son nom ne l'indique pas), service de presse spécialisé géré par la CPS.

L'émission pour les consommateurs de la Suisse alémanique «Kassens-turz» diffuse sa 500<sup>e</sup> émission (A bon entendeur: 407) et prépare le lancement d'un journal paraissant tous les 15 jours pour mieux conserver le contact avec les téléspectateurs.

L'Association des journalistes bernois a protesté contre la volonté du commandant de la police de la ville de Berne de rationner l'information au quotidien de gauche indépendant *Berner Tagwacht*, coupable de critiquer le corps de police municipal.

Les journaux engagés ont de la peine à subsister. La radicale *Nouvelle revue de Lausanne et du Pays de Vaud* ne sait pas encore sous quelle forme elle subsistera après les élections fédérales. Malgré les économies réalisées, l'hebdomadaire du Parti du travail *Vorwärts* a un avenir incertain; il ne compte plus que 938 abonnements payants, mais l'imprimerie COOPI de Genève a réduit de 10% les frais d'impression. Pour couvrir le déficit de l'année passée, causé par la chute des recettes publicitaires, le quotidien de gauche *Volksrecht*, de Zurich, doit trouver 100 000 francs jusqu'à fin avril. Enfin, *VP-Hebdo* a cessé de paraître; la relance de la *Vie protestante* nouvelle formule se solde ainsi par un échec.

## LA NATION

### Flagrant délit

(pi) *La Nation*, édité depuis plus de soixante ans par la Ligue vaudoise, ne manque pas une occasion de défendre le canton de Vaud, et accessoirement les autres Etats fédérés, contre le «centralisme» excessif de la Confédération. Pourfendeuse des «compétences tacites» dont se réclame l'Etat fédéral en matière de culture ou de festivités sept-centenaires, *La Nation* n'est pas exempte de contradictions: la Confédération gère le fichier central suisse de police RIPOL en l'absence de base légale, ce qui n'a pas encore provoqué d'article de protestation... Je pensais que c'était l'exception qui confirme la règle et que je pouvais continuer à me reposer sur la Ligue afin qu'elle veillât à ce que le Canton reste un Pays où l'on puisse chanter chaque matin *Vaudois*, un nou-

# Suisse, Europe et tiers monde

**Le marché unique de la Communauté européenne approchant à grands pas, les pays en voie de développement (pvd) s'interrogent quant à ses conséquences sur les relations commerciales et financières CE-tiers monde. Parallèlement, il importe que la politique suisse de développement ne soit pas oubliée dans le processus d'intégration (quelle que soit sa forme) qui va connaître un coup d'accélérateur. Quelques éléments de réflexion sur ce vaste puzzle.**

La CE, première puissance commerciale du monde, absorbe près d'un quart des exportations des pvd et distribue quelque vingt-quatre milliards de dollars d'aide publique au développement, dont la qualité diffère grandement d'un pays à l'autre: parfois teintée de colonialisme, parfois visant des objectifs commerciaux (80% d'aide liée), parfois originale (comme l'accord dit de Lomé englobant une aide financière, de coopération et commerciale entre la CE et 69 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique). La croissance induite par le marché intérieur, sur l'ampleur de laquelle des divergences existent, aura, globalement, un effet positif sur le commerce Sud-CE. Le GATT (accord général sur les tarifs douaniers), tout en plaidant pour une plus grande ouverture de la CE, vient de souligner que son marché extérieur n'est pas si fermé que cela. Pourtant, les pvd les plus pauvres (en gros les 69 pays membres des accords de Lomé) s'inquiètent de l'harmonisation des barrières douanières tarifaires ou non tarifaires ainsi que des nouvelles réglementations concernant l'environnement, les produits phytosanitaires, la santé, etc.

## Difficultés en série

Quelques exemples illustrent la légitimité de leurs inquiétudes: les bananes bénéficient actuellement de préférences bilatérales entre quelques pays consommateurs (France, Grande-Bretagne, Italie...) et des pays d'Afrique et des Caraïbes. Si ces préférences tombent, ces bananes produites en général par des

structures nationales seront remplacées par celles, moins chères, produites en Amérique centrale et latine par les multinationales américaines, plus compétitives. Concernant les normes sanitaires, il n'est pas du tout sûr que les exportations de crustacés du Mozambique pourront s'adapter aux nouvelles normes CE. Le renforcement des normes anti-bruit fermera l'accès des aéroports européens à de nombreuses compagnies d'aviation du Sud, étant donné l'ancienneté des modèles. L'avenir des exportations des textiles/habillement (dont les pvd assurent près de 40% des exportations) est incertain, vu le protectionnisme des pays industrialisés. Vertement critiqué au sein du GATT par les pvd, ce protectionnisme devra être revu, mais plusieurs pays de la CE mènent une résistance très active et maintiendront les limitations aux importations. La politique agricole commune (PAC), dont la réforme annoncée est surtout motivée des coûts budgétaires exorbitants, devrait cesser d'inonder les marchés du Sud de ses excédents céréaliers, afin d'encourager la production dans les régions concernées (la «sécurité alimentaire» fait partie du concept de «multifonctionnalité» de l'agriculture défendue par la Suisse au GATT).

L'aide publique au développement de la CE (pays membres et Commission) se monte à 0,5% du PNB. «Eurocompatibilité» oblige l'aide suisse, qui se situe à 0,31% du PNB cette année, devrait atteindre ce 0,5% si elle veut rester crédible. La plupart des partis politiques suisses ont accepté le principe de cette augmen-

tation depuis plusieurs années, mais tardent à la concrétiser pour des raisons budgétaires, en réalité à cause d'absence de choix politiques clairs. Dès 1993, l'immense marché des appels d'offres liés à l'aide publique sera ouvert dans la CE et, vu le processus d'intégration Suisse-CE, accessible aux entreprises suisses.

Dans le domaine des réglementations à l'exportation, les dispositions adoptées ou en discussion concernant l'exportation de médicaments ou de pesticides vers le tiers monde ne sont satisfaisantes ni dans la CE ni en Suisse: aucune disposition contraignante n'interdit pour l'instinct l'exportation de produits de ce type interdits dans leur pays d'origine. Concernant le commerce de déchets dangereux, la Suisse et la CE ont une attitude restrictive positive.

La libre circulation des capitaux conduira inévitablement la CE à renforcer la législation commune sur l'évasion fiscale et la fuite des capitaux. La place financière suisse sera contrainte de renforcer sa collaboration pour combattre l'évasion fiscale si elle ne veut pas être accusée de jouer le rôle de refuge douteux. Dans le domaine des migrations, la crainte d'une «forteresse Europe» se renforce par la coordination de méthodes policières répressives et la pression migratoire venant de l'est européen.

## On ne peut pas «oublier» le Sud

La politique commune européenne, balbutiante pour l'instant, devra rapidement comporter une dimension de développement intégrant la politique commerciale, environnementale, de coopération, de migration, etc. La tentation de «l'oubli» du Sud au profit de l'Europe de l'Est ne durera guère: il naîtra dans la seule Afrique sud-saharienne d'ici à 2025 deux fois plus de personnes que la population actuelle totale de l'Europe de l'Est (850 millions de bouches supplémentaires à nourrir en Afrique noire et 410 millions d'habitants en Europe de l'Est, URSS comprise, aujourd'hui). Puissance commerciale et politique mondiale, la CE n'a pas le choix: ou elle favorise rapidement des transferts de richesse, de

## D'autres expositions

Je vous disais combien l'exposition de Rumine m'avait consterné...

Il est d'autres expositions et d'autres galeries.

Par exemple, à Lutry, la Galerie Pomone, qui a exposé Alice Bailly, et dernièrement Jean-Claude Stehli.

Par exemple la Galerie Picpus, à Montreux (entre autres Steven-Paul Robert et Bernard-Paul Cruchet).

Par exemple la Galerie Jonas, à Cortaillod — à lui seul, le site vaut le déplacement. Et non loin, la Maison religieuse de Grand-Champ.

Ce mois d'avril, la Galerie Jonas (propriétaire: Guy de Montmollin) expose deux peintres: Charles Rollier et Thierry Rollier, son fils. Mort en 1968, ami de Bolin, de de Staël et de Giacometti, Charles Rollier est l'un des plus éminents représentants de ce qu'on appelle parfois «l'abstraction lyrique» — par opposition à l'abstraction géométrique, (Mondrian, Herbin, etc). Toute son œuvre est consacrée à un seul thème: celui de la femme — de la Femme, de la Mère universelle, de la Créatrice universelle; et de son corps, source de la vie, qui «ressource» l'homme, dirait peut-être Gilliard.

Une quinzaine de grandes gouaches tournoyantes donnent plus qu'un aperçu

technologie, de formation vers les pvd (et vers l'est européen bien sûr) ou les pvd lui «transféreront» des migrations massives et des guerres civiles ou régionales incontrôlables. Quid de la Suisse? Qu'elle s'intègre à ce processus européen car les enjeux de la «mondialité» dépassant les petits pays. La Suisse peut d'ailleurs faire valoir la qualité de sa coopération au développement et son caractère non lié, son régime commercial libéral (à part pour certains produits agricoles)

Mario Carera

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Mario Carera est coordinateur de la politique de développement de la Communauté de travail Swissaid — Action de Carème — Pain pour le prochain — Helvetas.

de cette œuvre puissante et peut-être géniale.

Chose curieuse que l'hérédité: Thierry Rollier est donc le fils de Charles Rollier et il est peintre lui aussi. Mais son art, qui est grand, est tout autre, autant par la thématique que par la technique et par l'esprit. Ce sont des dessins à la plume, je dirais: extraordinairement nocturnes. Des paysages engloutis dans la nuit, avec quelque chose de fantomatique, de spectral, où quelques touches de blanc, ou plus exactement quelques espaces blancs ménagés ça et là, font d'autant mieux ressortir des noirs ma-

### EN BREF

Echec à Berne des entretiens de la Tour des Prisons (Käfigturm) entre les représentants des trois partis membres du gouvernement. Les socialistes n'acceptent pas, sur le plan cantonal, un système semblable aux entretiens fédéraux de la maison de Wattewille, car ils craignent un retour à l'ancien régime qui a provoqué l'affaire des caisses noires. Ils demandent la présence de représentants de la liste libre.

Un éditeur de Zoug publie un volume permettant de découvrir les spécificités et les analogies des vingt-six parlements cantonaux suisses. C'est semble-t-il la première fois qu'un tel ouvrage est réalisé.

Publication par les banques cantonales bâloises et le quotidien *Basler Zeitung* d'une brochure contenant les chiffres essentiels du nord-ouest de la Suisse, du sud du Pays de Bade et de la Haute-Alsace. C'est le noyau de ce qu'on appelait *regio* et que l'on s'efforce maintenant d'appeler *Dreiland* pour ne pas trop mettre la ville de Bâle en évidence.

Les dialectes intéressent aussi les italo-phones. L'Université de Lecce organisera en mai un colloque sur les dialectes et la dialectologie dans les années nonante.

gnifiques, enerrés-enerrant des lacs de lignes blanches elles aussi. Des paysages de rêve, mais non pas menaçants (et de ce point de vue, le mot de spectral que j'employais n'est pas approprié) — au contraire; la sérénité, peut-être, d'un sommeil apaisé.

Des œuvres, dans tous les cas, qui témoignent d'un très grand talent, et dont on regrette seulement que le père ne soit plus là pour s'en réjouir. ■

### ici et là

● A l'occasion du 20<sup>e</sup> anniversaire du lancement de l'initiative populaire pour la décriminalisation de l'avortement, l'Union suisse pour décriminaliser l'avortement organise une **Journée cultur'elle**, le samedi 22 juin de 9.30 à 17.30 heures, au restaurant Innere Enge, Engestr. 54, Berne. Paroles corpor'elles avec, notamment, Anne-Marie Rey, Annik Mahaim, Ursula Gaillard, Yvette Théraulaz, Franziska Greising. Renseignements, réservations: USPDA, case postale, 3052 Zollikofen. Tél.: 031 57 57 94.

● Le Service civil international organise chaque année des centaines de **chantiers de travail pour la paix** pour les jeunes dès 18 ans. SCI, case postale 228, 3000 Berne 9. Tél.: 031 23 83 24.

● Le lundi 6 mai de 9.30 à 16.30 heures au Centre de Sornetan, colloque **L'action des pouvoirs publics en matière de logement**, organisé par l'Association pour la défense des intérêts du Jura (case postale 344, 2470 Moutier).

● **Sakhile, l'apartheid dessiné par les enfants**. Exposition de photos et de dessins d'enfants d'Afrique du Sud à la librairie-galerie Basta!, Petit-Rocher 4 à Lausanne, du 3 au 31 mai.

## DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb)

François Brutsch (fb)

Jeanlouis Cornuz

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

L'invité de DP: Mario Carera

Abonnement: 70 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1, case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télexcopie: 021 312 80 40 - CCP: 10-15527-9

Composition et maquette: Monique Hennin

Pierre Imhof, Françoise Gavillet

Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

## La fin du certificat B

(ag) Dans son rapport de gestion, la Commission fédérale des banques peut analyser une année plus tranquille: pas de gros scandales, de trafics de billets qui défraient la chronique...

La faillite du groupe Omni a tout de même permis d'animer un peu la conférence de presse. Le directeur d'une grande banque suisse avait déclaré qu'il n'arrivait pas à démêler l'écheveau de ce groupe. Et pourtant, il avait prêté. Il était dès lors évident que Kurt Hauri, directeur du secrétariat de la commission, rappelle aux banques prêteuses l'obligation de voir clair dans les comptes de leurs débiteurs et de contrôler que le minimum de fonds propres est requis. Depuis cette conférence, la NZZ a rendu publics les prêts consentis par tout un éventail de banques à Werner K. Rey à titre personnel.

Il y en a pratiquement pour un demi milliard sans contre-valeur véritable !

### Billets de banques

Comme le commerce de billets est sans risques puisqu'il s'agit d'un simple échange de valeurs, il n'était pas, dans les grandes banques qui le pratiquaient, soumis à des règles de compétence engageant la direction.

C'est désormais chose faite, la commission l'a exigé. Mais que de détours avant d'en arriver à cette mesure simple.

Une énorme brèche dans le dispositif anti-blanchiment est désormais bouchée ou du moins surveillée.

### Certificat B

L'identification des clients par les banques se heurtait au secret professionnel que notaires et avocats, agissant pour des clients, pouvaient opposer aux banques.

La Commission saisit l'occasion de la mise en vigueur des articles du Code pénal réprimant le blanchiment pour estimer que ces intermédiaires ne permettent pas aux banques d'exercer leur devoir d'identification de l'ayant droit économique.

La Commission fédérale a donc décidé d'interdire aux banques d'utiliser les formulaires B, destinés aux notaires, avocats et fiduciaires. Elles ont jusqu'à

fin septembre 92 pour connaître de manière directe l'identité de ces clients.

Sous les certificats B se cachent d'énormes valeurs patrimoniales. L'enjeu est d'importance.

Le rapport précise que la Commission a mis sa décision en procédure de consultation. Les réponses étaient attendues jusqu'à mi-mars 91.

On espère qu'elle ne se laissera pas ébranler dans sa fermeté. ■

### DROIT DE RECOURS

## Utile et indispensable

(jd) Le droit de recours en matière d'aménagement et de construction a aujourd'hui mauvaise presse. A cause de lui les procédures sont bloquées et le temps gaspillé alors que les besoins sont si pressants et l'argent si cher. Sous-jacente à ces critiques, l'accusation à peine voilée que celles et ceux qui font usage de ce droit prendraient un malin plaisir à introduire le grain de sable dans le mécanisme décisionnel, par méchanceté, jalousie ou inconscience. Il n'est guère étonnant dès lors que les voix se multiplient pour préconiser une limitation de ce droit.

La Ligue suisse pour la protection de la nature tenait colloque récemment sur ce sujet. C'est que la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage, en vigueur depuis 25 ans, prévoit un droit de recours aux associations actives dans ce domaine, tout comme un certain nombre de législations cantonales. Le législateur a voulu en quelque sorte donner un avocat à des biens qui ne trouvent que difficilement des défenseurs lorsque des intérêts économiques sont en jeu. Mais cette défense agace; pour preuve un postulat accepté par le Conseil national, qui demande un accès plus restrictif au droit de recours.

Au cours des vingt-cinq dernières années, la LSPN a déposé 158 recours au niveau fédéral et, depuis 1983, 40 recours au niveau cantonal. On ne peut parler d'abus quand on sait que plusieurs milliers d'autorisations de construire hors de la zone à bâtir et de permis de défricher sont délivrés chaque année. Le taux de succès de la LSPN parle de lui-même: 40% de ses recours ont été admis totalement, 7% partiellement,

alors que 30% ont été rejetés et 20% retirés. ■

### VOCABULAIRE

## Fortune et fortunes

(jg) En Suisse, le banquier qui essaie de faire fructifier des fonds confiés par des tiers fait de la «gestion de fortune». Le terme est très fort, il est sans ambiguïté. Si vous avez une fortune, vous pouvez la confier à cet homme, il saura s'en occuper. Mais notez l'expression: fortune est au singulier. Si l'on parlait de gestion de fortunes, cela aurait quelque chose de vulgaire, comme une accumulation matérielle de richesse. Au contraire le singulier magnifie la fortune, réduite à l'état de concept, de genre quasiment neutre. C'est donc un morceau d'Helvétie qui transparaît dans cette appellation: les choses sont dites, clairement et nettement, mais en même temps pasteurisées, rendues inoffensives.

En France, la même activité est baptisée «gestion de portefeuille». Plus question de parler d'argent ou de fortune. On est en pays catholique: ces chose-là ne se disent pas. Bien sûr, ce mot est aussi utilisé chez nous. On parlera d'un portefeuille d'actions. Mais en France, un portefeuille est une façon, aujourd'hui un peu désuète, de désigner la fonction d'un ministre: M. Joxe a le portefeuille de la défense. Dans ce vieux pays, la fonction publique est très valorisée. Au fond, «gestion de portefeuille» permet peut-être de réaliser un amalgame inconscient entre la noblesse de la fonction ministérielle et la réalité terre-à-terre du placement des capitaux.

En Grande Bretagne et aux Etats-Unis, il est question de «private banking», terme qu'il n'est pas nécessaire de traduire. On connaît le respect des anglosaxons pour ce qu'ils appellent la «privacy», mot difficile à rendre en français, si ce n'est par sphère privée, soit tout ce qui appartient à l'individu et que l'extérieur, l'Etat en tout premier lieu, n'a pas le droit de pénétrer. Cette notion est une des racines de l'art de vivre des pays anglophones et il n'est pas étonnant qu'on la retrouve dans le vocabulaire de la banque: il s'agit de gérer ce qui relève de l'intime et du privé. C'est ainsi que la désignation des choses peut nous en apprendre beaucoup sur la culture des différentes nations... ■